DEPARTEMENT DES LANDES COMMUNE DE SAINT MARTIN DE HINX



ARRETE DE CIRCULATION

2024_12_06_AV01

Objet: ROUTE de l'ADOUR - REMPLACEMENT DU POTEAU TELEPHONIQUE N° 159033 - ENSIO SUD.

Le Maire,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2221.4, VU la loi N° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-8, R.411-25 et R 411-28;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie, signalisation temporaire approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992.

VU la demande de la Sté ENSIO SUD sise à ORTHEZ – 64 300, 650, avenue Marcel Paul, représentée par M. GROSJEAN Christophe, en date du 05 décembre 2024, pour effectuer des travaux de remplacement d'un poteau téléphonique n° 1595033 sur la route de l'Adour, du 23 décembre 2024 au 10 janvier 2025.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des ouvriers durant ces travaux de remplacement d'un poteau téléphonique sur la Route de l'Adour, il est nécessaire de procéder à une limitation de la vitesse à 30 km/h, à une signalisation règlementaire du chantier dans les deux sens de circulation, d'interdire le stationnement au droit du chantier ainsi que le dépassement, du 23 décembre au 10 janvier 2025 inclus.

ARRETE

ARTICLE 1er: La Sté ENSIO SUD est autorisée à empiéter sur le domaine public, à signaler règlementairement ses travaux sur la Route de l'Adour, dans les 2 sens de circulation, à limiter la vitesse à 30 km/h au droit du chantier, à interdire le stationnement au droit du chantier ainsi qu'une interdiction de dépassement, du 23 décembre 2024 au 10 janvier 2025 inclus.